



## CAPD du 15 juin 2009

CAPD présidée par l'Inspecteur d'Académie.

### Déclaration préalable unitaire (voir ci-joint).

Réponse de l'I.A : les règles du mouvement sont nationales. La création des zones géographiques a été faite suite à une demande nationale ; le but de ces nouvelles règles étant de nommer le maximum de personnes à titre définitif. L'I.A explique, par ailleurs, que la Nièvre, en tant que département rural, se doit de nommer le maximum de collègues à titre définitif pour assurer une continuité pédagogique et éducative sur l'ensemble de son territoire.

### Approbation du compte-rendu de la CAPD du 20 Mars 2009.

**Postes adaptés :** 4 dossiers déposés. Les personnes concernées peuvent nous contacter.

### Mouvement départemental :

Cf. documents joints.

A la marge, l'affectation de certains collègues pourra être revue.

En revanche, l'administration refuse de revoir l'affectation des collègues nommés à titre définitif sur des vœux géographiques.

Concernant la phase d'ajustement, l'administration va faire « retourner » le logiciel avec les postes restés vacants, les services... En fonction des résultats obtenus par le logiciel, il y aura ou non une phase manuelle.

Prochains groupes de travail :

- Vendredi 19 juin pour connaître les services.
- Jeudi 25 juin : propositions d'affectation sur les services.

Prochaine CAPD : jeudi 2 juillet : « validation » des ajustements.

### Ineat - exeat :

La Nièvre est excédentaire et accordera plus d'exeat que les années précédentes.

68 demandes d'exeat et 9 demandes d'ineat.

- Ineat : 6 demandes acceptées, 1 échange entre PE2 avec l'Yonne (si l'Yonne accepte) et 2 autres demandes de PE2 refusées du fait d'échanges impossibles.

- Exeat : 30 demandes devraient être accordées. Etude par ordre décroissant de barème. Toutefois, si les 30 premiers barèmes n'ont pas obtenu leur ineat, les barèmes suivants seront étudiés jusqu'à avoir 30 collègues pouvant quitter le département.

### Avancement à la hors classe des professeurs des écoles :

598 collègues étaient promouvables à la hors classe cette année, 12 le seront.

A noter : l'I.A se félicite d'avoir pu accordé un point supplémentaire à tous les directeurs d'écoles et directeurs d'établissements spécialisés. Il regrette, en revanche, que les sous-directeurs SEGPA ne puissent en bénéficier.

### Liste d'aptitude pour l'intégration des instituteurs dans le corps de professeur des écoles :

8 collègues auraient pu y prétendre, 6 candidats seulement. Tous sont donc intégrés dans le corps de professeur des écoles.

A noter : reste dans le département 19 instituteurs.

### Questions diverses :

- Affectations stages filés : pour l'année scolaire 2009-2010, il y aura 83 PE2 à l'IUFM de Nevers. Les terrains de stage filé devraient être connus vendredi prochain. En priorité, les stages filés concerneront les décharges de direction.

- Disponibilité et temps partiel : toutes les demandes ont été accordées.

- Bilan Aide Personnalisée : l'I.A, comme il l'avait dit au cours de l'audience accordée au SE UNSA jeudi dernier, dresse un bilan positif, notant la satisfaction des parents par rapport au dispositif. Mme Gien, IEN, a précisé, quant à elle, les contenus de l'aide personnalisée. Elle croit plus à une anticipation des difficultés qu'à une remédiation (travail des RASED). Des animations pédagogiques seront proposées en début d'année aux collègues pour aider à la mise en oeuvre de l'aide personnalisée. La liberté pédagogique devrait rester le maître mot. Le volume horaire de l'aide personnalisée sera annoncé au cours du prochain CDEN (lundi 22 juin). Toutefois, l'I.A précise qu'il ne souhaite plus de la répartition actuelle : 40h devant élèves et 20h de préparation pour l'aide personnalisée. Il souhaite tendre vers 10% de temps de préparation, soit : 6 h de préparation et 54 h devant élèves. Ce volume sera laissé à l'appréciation responsable des équipes.

- Stages remise à niveau : bilan au cours du prochain CDEN.

- CAPA-SH : 1 départ en formation psychologue, en attente d'une réponse suite à l'entretien passé à Paris. En cas de réponse positive, la formation s'effectuera à Paris. Départs en formation D sur Dijon. A l'heure actuelle, seules 2 à 3 demandes en candidatures libres sur l'option D ont été faites auprès des services.

- Nouveaux conseillers pédagogiques et enseignants référents : transformation d'un poste de conseiller pédagogique musique en un 2<sup>ème</sup> poste de conseiller pédagogique ASH. Ce poste sera occupé par Sylvie BOYER. Pour ce qui est des enseignants référents : le poste de Nevers sera occupé par Evelyne LOPARD et celui de Château Chinon sera occupé par Claudette CLAYEUX.

*Céline BARGE, Bruno GUEHO, Bénédicte PERRIER*